

Declaration of Conformity

According to 47CFR, Part 2 and 15, Class B Personal Computers and Peripherals; and/or CPU Boards and Power Supplies used with Class B Personal Computers

We: Epson America, Inc.
Located at: 3840 Kilroy Airport Way, MS 3-13, Long Beach, CA 90806
Telephone: (562) 981-3840

Declare under sole responsibility that the product identified herein, complies with 47CFR Part 2 and 15 of the FCC rules as a Class B digital device. Each product marketed, is identical to the representative unit tested and found to be compliant with the standards. Records maintained continue to reflect the equipment being produced can be expected to be within the variation accepted, due to quantity production and testing on a statistical basis as required by 47CFR §2.906. Operation is subject to the following two conditions: (1) this device may not cause harmful interference, and (2) this device must accept any interference received, including interference that may cause undesired operation.

Trade Name: Epson®
Type of Product: Multifunction printer
Model: C661B
Marketing Name: ST-M3000

Epson America, Inc. Limited Warranty

- 1. What Is Covered:** Epson America, Inc. (“Epson”) warrants to the original retail purchaser that the Epson printer covered by this limited warranty statement, if purchased and operated only in the United States, Canada, or Puerto Rico, will be free from defects in workmanship and materials for a period of one (1) year or 50,000 printed sheets, whichever happens first. With product registration (www.epson.com [U.S.] or www.epson.ca [Canada]) this coverage will be extended to two (2) years or 50,000 sheets from the date of original purchase, whichever happens first. Note that a duplex print counts as two (2) sheets. For warranty service, you must provide proof of the date of original purchase.
- 2. What Epson Will Do To Correct Problems:** Should your Epson printer prove defective during the warranty period, please call the Epson ConnectionSM at (562) 276-4382 (U.S.) or (905) 709-3839 (Canada) for warranty repair instructions and return authorization. An Epson service technician will provide telephone diagnostic service to determine whether the printer requires service. If service is needed, Epson will, at its option, exchange or repair the printer without charge for parts or labor. If Epson authorizes an exchange for the defective unit, Epson will ship a replacement printer to you, freight prepaid, so long as you use an address in the United States, Canada, or Puerto Rico. You are responsible for securely packaging the defective unit and returning it to Epson within five (5) working days of receipt of the replacement. Epson requires a debit or a credit card number to secure the cost of the replacement printer in the event that you fail to return the defective one. If Epson authorizes repair instead of exchange, Epson will direct you to send your printer to Epson or its authorized service center, where the printer will be repaired and sent back to you. You are responsible for packing the printer and for all costs to and from the Epson authorized service center. When warranty service involves the exchange of the printer or a part, the item replaced becomes Epson property. The replacement printer or part may be new or refurbished to the Epson standard of quality, and, at Epson’s option, may be another model of like kind and quality. Exchange products and parts assume the remaining warranty period of your original product covered by this limited warranty.
- 3. What This Warranty Does Not Cover:**
 - A. This warranty covers only normal use in the United States, Canada, or Puerto Rico.
 - B. Excessive, continuous, or commercial use is not considered normal use; damage, maintenance or service from such use will not be covered under this warranty.
 - C. This warranty is not transferable.
 - D. This warranty does not cover any color change or fading of prints or reimbursement of materials or services required for reprinting.
 - E. This warranty does not cover damage to the Epson product caused by parts or supplies not distributed by Epson.

- F. This warranty does not cover ink bottles, ink cartridges, ink supply units, or ink packs.
 - G. This warranty does not cover damage to the unit caused by incorrectly loading ink into the product or loading the incorrect color/black ink or ink type into the product.
 - H. This warranty does not cover damage to the unit or other property by incorrect handling of the ink bottles, ink cartridges, ink supply units, or ink packs.
 - I. This warranty does not cover third party parts, components, or peripheral devices added to the Epson product after its shipment from Epson, e.g., dealer or user-added boards or components.
 - J. Epson is not responsible for warranty service should the Epson label or logo or the rating label or serial number be removed or should the product fail to be properly maintained or fail to function properly as a result of misuse, abuse, improper installation, neglect, improper shipping, damage caused by disasters such as fire, flood, and lightning, improper electrical current, software problems, interaction with non-Epson products, or service other than by an Epson Authorized Servicer.
 - K. If a claimed defect cannot be identified or reproduced, you will be held responsible for the costs incurred.
4. **DISCLAIMER OF OTHER WARRANTIES: THE WARRANTY AND REMEDY PROVIDED ABOVE ARE EXCLUSIVE AND IN LIEU OF ALL OTHER EXPRESS OR IMPLIED WARRANTIES INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, THE IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY, NONINFRINGEMENT OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE. SOME LAWS DO NOT ALLOW THE EXCLUSION OF IMPLIED WARRANTIES. IF THESE LAWS APPLY, THEN ALL EXPRESS AND IMPLIED WARRANTIES ARE LIMITED TO THE WARRANTY PERIOD IDENTIFIED ABOVE. UNLESS STATED HEREIN, ANY STATEMENTS OR REPRESENTATIONS MADE BY ANY OTHER PERSON OR FIRM ARE VOID.**
5. **EXCLUSION OF DAMAGES; EPSON'S MAXIMUM LIABILITY: IN NO EVENT SHALL EPSON OR ITS AFFILIATES BE LIABLE FOR ANY SPECIAL, INCIDENTAL, OR CONSEQUENTIAL DAMAGES OR ANY LOST PROFITS RESULTING FROM THE USE OR INABILITY TO USE THE EPSON PRODUCT, WHETHER RESULTING FROM BREACH OF WARRANTY OR ANY OTHER LEGAL THEORY. IN NO EVENT SHALL EPSON OR ITS AFFILIATES BE LIABLE FOR DAMAGES OF ANY KIND IN EXCESS OF THE ORIGINAL RETAIL PURCHASE PRICE OF THE PRODUCT.**

6. Disputes, Arbitration, Governing Laws:

- A. Any controversy or claim arising out of or relating to Epson products or services or this agreement, shall be resolved by arbitration, rather than in court, in Los Angeles County, California. If you or Epson commences arbitration, the arbitration shall be governed by the rules of JAMS that are in effect when the arbitration is filed, excluding any rules that permit arbitration on a class or representative basis, available at <http://www.jamsadr.com> or by calling (800) 352-5267, and under the rules set forth in this agreement. Disputes shall be resolved by a single neutral arbitrator, and both parties shall have a reasonable opportunity to participate in the selection of the arbitrator. The arbitrator is bound by the terms of this agreement.
- B. Pre-Arbitration Steps and Notice. Before submitting a claim for arbitration, you agree to try, for sixty (60) days, to resolve any dispute informally by contacting us at customer.inquiries@ea.epson.com. Please include your name, address and contact information, the facts giving rise to the dispute, and the relief requested. You agree to act in good faith to resolve the dispute, but if you and Epson do not reach a resolution within the sixty (60) days, you may commence an arbitration.
- C. Opt-out. You may elect to opt out (exclude yourself) from the final, binding, individual arbitration procedure and waiver of class and representative proceedings specified in this agreement by sending a written letter to Epson America, Inc., ATTN: Legal Department, 3840 Kilroy Airport Way, Long Beach, CA 90806, within thirty (30) days of your purchase of the Epson products and/or services that specifies (i) your name, (ii) your mailing address, and (iii) your request to be excluded from the final, binding individual arbitration procedure and waiver of class and representative proceedings specified in this Section 6. In the event that you opt out consistent with the procedure set forth above, all other terms shall continue to apply, including the requirement to provide notice prior to litigation.
- D. Judgment on the arbitration award may be entered in any court having jurisdiction. There is no judge or jury in arbitration and your grounds for appeal are limited, however, the arbitrator is empowered to grant relief and award you the same damages as a court could, including declaratory or injunctive relief.
- E. Notwithstanding the foregoing, you may bring an individual action in a small claims court of your state or municipality if the action is within that court's jurisdiction and is pending only in that court.

- F. Any action must be brought within three (3) months of the expiration of the warranty.
- G. **You and Epson each agree that any dispute resolution proceedings will be conducted only on an individual basis and not in a class, consolidated or representative action. If for any reason a claim proceeds in court rather than in arbitration we each waive any right to a jury trial. We also both agree that you or Epson may bring suit in court to enjoin infringement or other misuse of intellectual property rights.**
- H. If any provision in this Section 6 is found to be unenforceable, that provision shall be severed with the remainder of this agreement remaining in full force and effect. The foregoing shall not apply to the prohibition against class, consolidated or representative actions in Section 6G above. This means that if Section 6G is found to be unenforceable, then all of Section 6, except for this paragraph H, shall be null and void.

7. Other Provisions:

- A. **Other Rights You May Have:** This warranty gives you specific legal rights, and you may also have other rights which vary from jurisdiction to jurisdiction. Some jurisdictions do not allow limitations on how long an implied warranty lasts, or allow the exclusion or limitation of incidental or consequential damages, so the above limitations or exclusions may not apply to you.
- B. **Warranties in Canada:** In Canada, warranties include both warranties and conditions.
- C. Except for Section 6, which is governed by the Federal Arbitration Act, in the event of a dispute in which the provisions of Section 6 are inapplicable, severed from the remainder of this agreement, or you opt out pursuant to Section 6C, you and Epson both consent to the jurisdiction of your state of residence.

To find the Epson Authorized Reseller nearest you, please visit: www.epson.com in the U.S. or www.epson.ca in Canada.

To find the Epson Customer Care Center nearest you, please visit www.epson.com/servicecenterlocator in the U.S. or www.epson.ca/servicecenterlocator in Canada.

You can also write to: Epson America, Inc., P.O. Box 93012, Long Beach, CA 90809-3012.

Déclaration de conformité

Selon la norme 47CFR, parties 2 et 15, régissant les ordinateurs personnels et périphériques de classe B, et/ou les unités centrales et les dispositifs d'alimentation électrique utilisés avec les ordinateurs personnels de classe B :

Nous : Epson America, Inc.
Situés à : 3840 Kilroy Airport Way, MS 3-13, Long Beach, CA 90806
Téléphone : (562) 981-3840

Déclarons sous notre seule et unique responsabilité que le produit identifié dans la présente est conforme à la norme 47CFR, parties 2 et 15, des règles FCC régissant les dispositifs numériques de classe B. Chaque produit commercialisé est identique à l'appareil représentatif testé et jugé conforme aux normes. Les dossiers indiquent que l'équipement produit se situe dans les limites acceptables, du fait de la production en quantité et des essais statistiques réalisés, conformément au règlement 47CFR, alinéa 2.906. Son utilisation est soumise aux deux conditions suivantes : 1) cet appareil ne doit pas provoquer de brouillage, et 2) cet appareil doit tolérer le brouillage à la réception, y compris le brouillage risquant de provoquer un fonctionnement indésirable de celui-ci.

Nom commercial : Epson®
Type de produit : Imprimante multifonction
Modèle : C661B
Nom de commercialisation : ST-M3000

Garantie limitée d'Epson America, Inc.

- Éléments couverts par la garantie :** Epson America, Inc. (« Epson ») garantit à l'acheteur initial de l'imprimante Epson couverte par la présente garantie limitée que si imprimante achetée neuve et utilisée seulement au Canada, aux États-Unis ou à Porto Rico, elle sera exempte de défauts de fabrication et de vices de matériau pendant une durée d'un (1) an ou pour 50 000 feuilles imprimées, selon la première éventualité. Avec l'enregistrement du produit (www.epson.ca [Canada] ou www.epson.com [États-Unis]), cette couverture sera prolongée à deux (2) ans ou pour 50 000 feuilles à compter de la date d'achat d'origine, selon la première éventualité. Veuillez noter qu'une impression recto verso compte pour deux (2) feuilles. Pour demander une intervention au titre de la garantie, vous devez fournir la preuve de la date d'achat d'origine.
- Ce que fera Epson pour remédier aux problèmes :** Si votre imprimante Epson est défectueuse durant la période où elle est couverte par la garantie, veuillez appeler Epson Connection^{MS} au (905) 709-3839 (Canada) ou (562) 276-4382 (États-Unis) pour obtenir des instructions de réparation ou une autorisation de retour. Un technicien Epson établira un diagnostic téléphonique pour déterminer si l'imprimante exige une intervention. Si une intervention est nécessaire, Epson pourra, à son choix, réparer ou remplacer l'imprimante sans frais de pièces ou de main-d'œuvre. Si Epson autorise le remplacement de l'appareil défectueux, Epson vous enverra une imprimante de remplacement, en port payé si vous avez une adresse au Canada, aux États-Unis ou à Porto Rico. Il vous incombe d'emballer correctement l'appareil défectueux et de le retourner à Epson dans un délai de cinq (5) jours ouvrables après avoir reçu l'unité de remplacement. Epson vous demandera un numéro de carte de crédit ou de débit pour couvrir le coût d'une imprimante de remplacement au cas où vous ne retourneriez pas l'imprimante défectueuse. Pour une réparation de l'imprimante, Epson vous demandera de lui envoyer cette dernière directement ou à son centre de service autorisé qui la réparera et vous la renverra. Vous avez la responsabilité d'emballer l'imprimante et devez défrayer les coûts d'expédition vers et depuis le centre de service autorisé Epson. Lorsqu'une intervention au titre de la garantie nécessite l'échange de l'imprimante ou d'une pièce, l'article remplacé devient propriété d'Epson. L'imprimante ou la pièce de remplacement pourra être neuve ou remise à neuf selon les normes de qualité d'Epson et, au choix d'Epson, être d'un autre modèle de type et de qualité comparables. Les produits et pièces de remplacement sont couverts pour la période de garantie restante du produit d'origine couvert par la présente garantie limitée.
- Éléments non couverts par la garantie :**
 - La présente garantie ne porte que sur l'usage normal au Canada, aux États-Unis ou à Porto Rico.
 - L'utilisation excessive, continue ou commerciale ne constitue pas un usage normal; tout dommage, entretien ou maintenance résultant de ce genre d'utilisation n'est pas couvert par la garantie.
 - La présente garantie est inaccessible.

- D. La présente garantie ne couvre pas les changements de couleur, ni la décoloration des imprimés, ni le remboursement des matériaux ou services nécessaires à la réimpression.
- E. La présente garantie ne couvre pas les dommages causés au produit Epson par des pièces ou des fournitures non distribuées par Epson.
- F. La présente garantie ne couvre pas les bouteilles d'encre, ni les cartouches d'encre, ni les unités d'alimentation en encre, ni les sacs encre.
- G. La présente garantie ne couvre pas les dommages causés à l'unité par de l'encre incorrectement chargée dans le produit ou par le chargement d'une couleur ou d'un type d'encre incorrect dans le produit.
- H. La présente garantie ne couvre pas les dommages causés à l'unité ou à une propriété par une manipulation incorrecte des bouteilles d'encre, des cartouches d'encre, des unités d'alimentation en encre ou des sacs d'encre.
- I. La présente garantie ne couvre pas les pièces, composantes ou appareils périphériques de tiers ajoutés au produit Epson après son envoi par Epson, par exemple, les cartes ou composantes ajoutées par le revendeur ou l'utilisateur.
- J. Epson n'est pas responsable de l'entretien au titre de la garantie si l'étiquette, le logo, la plaque signalétique ou le numéro de série Epson a été enlevé ou si le produit n'a pas reçu un entretien adéquat ou ne fonctionne pas correctement en raison d'une mauvaise utilisation, d'une utilisation abusive, d'une installation incorrecte, d'une négligence, d'un transport inapproprié, de catastrophes comme un incendie, une inondation ou la foudre, d'une surtension électrique, de problèmes logiciels ou d'une interaction avec des produits de marque autre qu'Epson, ou d'un entretien fait par un tiers autre qu'un réparateur Epson agréé.
- K. Si une anomalie déclarée ne peut être identifiée ou reproduite, les frais engagés seront à votre charge.
- 4. STIPULATION D'EXONÉRATION D'AUTRES GARANTIES : LA GARANTIE ET LE DÉDOMMAGEMENT CI-DESSUS SONT EXCLUSIFS ET REMPLACENT TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'APTITUDE À UNE FIN PARTICULIÈRE ET DE VIOLATION DE DROITS. CERTAINES LOIS NE PERMETTENT PAS L'EXCLUSION DE GARANTIES IMPLICITES. LE CAS ÉCHÉANT, L'EFFET DE TOUTES LES GARANTIES EXPRESSES ET IMPLICITES SE LIMITE À LA PÉRIODE DE GARANTIE MENTIONNÉE PRÉCÉDEMMENT. SAUF DISPOSITIONS CONTRAIRES, TOUTE DÉCLARATION OU GARANTIE FAITES PAR UNE AUTRE PERSONNE OU SOCIÉTÉ EST NULLE.**
- 5. EXCLUSION DES DOMMAGES; RESPONSABILITÉ MAXIMALE D'EPSON : NI EPSON NI LES MEMBRES DE SON GROUPE NE POURRONT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES SPÉCIAUX, ACCIDENTELS OU INDIRECTS, DES PERTES DE BÉNÉFICES RÉSULTANT DE L'UTILISATION DU PRODUIT EPSON OU DE L'IMPOSSIBILITÉ DE L'UTILISER, QUE CE SOIT À LA SUITE D'UNE VIOLATION DE LA GARANTIE OU EN FONCTION DE TOUTE AUTRE THÉORIE JURIDIQUE. EN AUCUN CAS EPSON OU LES MEMBRES DE SON GROUPE NE PEUVENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES DE QUELQUE TYPE QUE CE SOIT QUI EXCÈDENT LE PRIX D'ACHAT AU DÉTAIL ORIGINAL DU PRODUIT.**
- 6. Litiges, arbitrage, lois applicables :**
- A. Toutes les controverses ou réclamations en lien avec les produits ou services d'Epson ou avec la présente entente seront réglées par arbitrage plutôt que devant les tribunaux du comté de Los Angeles, en Californie. Si vous ou Epson démarrez une procédure d'arbitrage, celui-ci sera régi par le règlement de JAMS en vigueur au moment où une demande d'arbitrage est déposée, et par les règles énoncées dans la présente entente, à l'exclusion des règles qui permettent l'arbitrage sur la base d'actions collectives et de mandats représentatifs, qu'on peut consulter à l'adresse <http://www.jamsadr.com> ou en composant le 1 800 352-5267. Les différends doivent être résolus par un seul arbitre neutre, et les deux parties doivent avoir une possibilité raisonnable de participer à la sélection de l'arbitre. L'arbitre est lié par les conditions de la présente entente.
- B. Préparation à l'arbitrage et avis. Avant de soumettre une demande d'arbitrage, vous acceptez de vous efforcer, pendant soixante (60) jours, de résoudre tout litige de façon informelle en communiquant avec nous à l'adresse : customer.inquires@ea.epson.com. Prière de nous indiquer votre nom, votre adresse, vos coordonnées, les faits à l'origine du litige et la réparation demandée. Vous vous engagez à agir de bonne foi pour résoudre le conflit, mais si vous et Epson n'arrivez pas à convenir d'un règlement au cours de la période de soixante (60) jours, vous pouvez alors démarrer la procédure d'arbitrage.

- C. Retrait. Vous pouvez choisir de vous retirer (vous exclure) de la procédure d'arbitrage individuelle, exécutoire et finale, et de la renonciation aux procédures de recours collectif et aux mesures représentatives mentionnées dans la présente entente en adressant une lettre à Epson America, Inc., à l'attention du : Legal Department, 3840 Kilroy Airport Way, Long Beach, CA 90806, dans les trente (30) jours suivant votre achat de produits ou services Epson, dans laquelle figurent (i) votre nom, (ii) votre adresse postale, et (iii) votre demande d'être exclu de la procédure d'arbitrage finale, exécutoire et individuelle et de la renonciation aux procédures de recours collectif et aux mesures représentatives figurant au présent article 6. Dans le cas où vous choisissez de vous retirer de la procédure décrite ci-dessus, toutes les autres modalités continuent de s'appliquer, y compris l'obligation de fournir un avis préalable à un différend.
- D. La décision de l'arbitrage pourra faire l'objet d'un jugement par tout tribunal compétent. Il n'y a ni juge ni jury lors d'un arbitrage et vos motifs d'appel sont limités, mais l'arbitre est habilité à accorder des réparations et peut vous accorder les mêmes dommages-intérêts qu'un tribunal pourrait le faire, y compris un jugement de constatation ou une mesure injonctive.
- E. Nonobstant ce qui précède, vous pouvez intenter une action individuelle à la Cour des petites créances de votre province ou municipalité si l'action relève de la compétence de ce tribunal et qu'elle est en instance uniquement dans cette cour.
- F. Toutes les actions doivent être intentées dans les trois (3) mois suivant la date d'expiration de la garantie.
- G. **Vous et Epson acceptez que les procédures de règlement des différends ne soient effectuées que sur une base individuelle et non dans le cadre d'une action collective, de groupe, ou de mesures représentatives. Si, pour quelque raison que ce soit, une réclamation est présentée devant les tribunaux plutôt que d'être réglée en arbitrage, chacune des parties renonce à tout droit à un procès devant un jury. Chacune des deux parties aux présentes reconnaît en outre qu'elle peut intenter une poursuite en cour visant à interdire la violation ou toute autre utilisation abusive des droits de propriété intellectuelle.**
- H. Si l'une ou l'autre des dispositions du présent article 6 est déclarée inexécutoire, cette disposition sera retirée et le reste de la présente entente restera en vigueur. Ce qui précède ne s'applique pas à l'interdiction de recours collectif, de recours consolidé ou de mesures représentatives figurant dans l'article 6G ci-dessus. Cela veut dire que si l'article 6G est jugé inexécutoire, alors tout l'article 6, à l'exception du présent alinéa H, sera considéré nul et non avenue.

7. Autres dispositions :

- A. Autres droits que vous pourriez avoir : La présente garantie vous confère des droits précis, et vous pourriez avoir d'autres droits selon le territoire de compétence. Certains pays n'autorisent pas les limitations quant à la durée d'une garantie implicite ni les exclusions ou limitations des dommages exemplaires ou indirects; les limitations ou exclusions indiquées précédemment pourraient ainsi ne pas être applicables.
- B. Garanties au Canada : Au Canada, les garanties englobent les garanties et les conditions.
- C. À l'exception de l'article 6, qui est régi par la Federal Arbitration Act, dans l'éventualité d'un différend pour lequel les dispositions de l'article 6 ne s'appliquent pas, ont été amputées de la présente entente, ou si vous choisissez de vous retirer en vertu de l'article 6C, vous et Epson reconnaissez la compétence des tribunaux de la province ou de l'État où vous résidez.

Pour trouver le revendeur Epson autorisé le plus près de chez vous, visitez le site www.epson.ca (www.epson.com si vous habitez aux États-Unis).

Pour trouver le centre de service agréé Epson le plus près de chez vous, visitez le site www.epson.ca/servicecenterlocator (ou www.epson.com/servicecenterlocator si vous habitez aux États-Unis).

Vous pouvez aussi écrire à l'adresse suivante : Epson America, Inc., P.O. Box 93012, Long Beach, CA 90809-3012, USA.



413737800

© 2018 Epson America, Inc., 12/18

CPD-56739

Printed in XXXXXX

Pays d'impression : XXXXXX